



Pour copie certifiée conforme
à l'original

PROCÈS-VERBAL DE
L'ASSEMBLEE GÉNÉRALE DU 28 JANVIER 2019

Le vingt-huit janvier deux mille dix-neuf à 17 h 30, les membres de l'ASSOCIATION SYNDICALE DES PROPRIETAIRES ET USAGERS DE LA ZONE INDUSTRIELLE DE LILLE-SECLIN se sont réunis en assemblée générale ordinaire au restaurant de la société ATOS-WORLDDLINE situé dans la zone industrielle A rue de la Pointe sur convocation de sa Présidente effectuée par lettre recommandée conformément aux statuts.

Le registre de présence a été élargé par tous les membres de l'assemblée générale présents et les mandataires des membres représentés rentrant en séance.

L'assemblée procède ensuite à la composition de son bureau :

Sylvie SEZILLE de MAZANCOURT préside la séance en qualité de Présidente de l'association, assistée par Bernard MATTON, Vice-Président, Jean-Marie DUFURIER, Secrétaire de Séance et Cyriac BOULANGER en tant que Scrutateur régulièrement désignés par l'Assemblée.

La feuille de présence certifiée exacte et sincère par les membres du bureau de l'assemblée permet de constater que le nombre de présents et représentés s'élève à 68310 voix sur 100.000.

Le bureau de l'assemblée ainsi constitué constate que plus de la moitié des membres sont présents ou représentés, en conséquence, le quorum est atteint et l'assemblée régulièrement constituée peut valablement délibérer.

La feuille de présence certifiée exacte par les membres du bureau de l'assemblée sera conservée à l'appui du présent procès-verbal, ainsi que les pouvoirs des membres représentés.

La présidente dépose sur le bureau de l'assemblée et met à la disposition des membres :

- La feuille de présence certifiée exacte et sincère ;
- Un exemplaire des statuts de l'association ;
- Le rapport d'activité ;
- Les textes des projets de résolution.

La présidente fait observer que la présente assemblée a été convoquée conformément aux prescriptions légales et réglementaires et aux dispositions des statuts et que les documents prescrits ont été tenus à leur disposition au siège social où ils ont pu en prendre connaissance, préalablement à ladite assemblée.

L'assemblée sur sa demande lui donne acte de cette déclaration.



Puis, la présidente rappelle que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport d'Activité 2018 ;
- Rapport Financier 2018 ;
- Budget Prévisionnel et Cotisations 2019 ;
- Renouvellement de membres du bureau ;
- Nominations de nouveaux administrateurs ;
- Questions diverses.

Puis lecture est donnée du rapport d'activité 2018 et du rapport financier 2018, ainsi que du prévisionnel de budget 2019.

La présidente donne ensuite la parole aux membres de l'assemblée.

Un débat s'instaure entre les membres de l'assemblée et diverses observations sont échangées.

La discussion close et personne ne demandant plus la parole, la présidente met successivement aux voix les délibérations suivantes, figurant à l'ordre du jour.

RESOLUTION N°1

L'Assemblée Générale de l'Association Syndicale des Propriétaires et Usagers de la Zone Industrielle de LILLE-SECLIN réunie le 28 janvier 2019, après avoir entendu les rapports d'activité et financier, donne quitus au Conseil d'administration de l'Association.

Pour : 68 310 voix

La résolution est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés

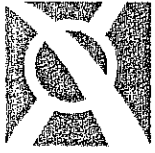
RESOLUTION N°2

L'Assemblée Générale de l'Association Syndicale des Propriétaires et Usagers de la Zone Industrielle de LILLE-SECLIN réunie le 28 janvier 2019 décide de :

- reconduire les rondes, les nuits, week-ends et jours fériés, assurées par la société ARTEMIS,
- répartir la dépense correspondante, soit 280.00 euros HT ou 336.00 euros TTC, par part entre les propriétaires,
- appeler cette contribution en une fois et en même temps que l'appel de cotisation 2019.

Pour 68 310 voix

La résolution est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés



RESOLUTION N°3

L'Assemblée Générale de l'Association Syndicale des Propriétaires et Usagers de la Zone Industrielle de LILLE-SECLIN réunie le 28 janvier 2019 approuve le projet de budget prévisionnel 2019 s'élevant à : 49 299,00 euros hors prestations de sécurité ARTEMIS.

Pour 68 310 voix

La résolution est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés

RESOLUTION N°4

L'Assemblée Générale de l'Association Syndicale des Propriétaires et Usagers de la Zone Industrielle de LILLE-SECLIN réunie le 28 janvier 2019 approuve l'appel de cotisations 2019 comme suit :

- Droit fixe : 191,00 euros
- Droit variable : 0,0093 euros par m2

Pour 68 310 voix

La résolution est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés

RESOLUTION N°5

L'Assemblée Générale de l'Association Syndicale des Propriétaires et Usagers de la Zone Industrielle de LILLE-SECLIN réunie le 28 janvier 2019 ayant à procéder au renouvellement de trois administrateurs du bureau sur quatorze, dont les noms suivent :

Stéphane DE BIE
Bernard MATTON
Pierre-Alain SEZILLE de MAZANCOURT

Qui se représentent,

Les renouvelle dans leur mandat pour une durée de trois ans se terminant à l'AG de 2022 statuant sur les comptes de 2021.

Pour 68 310 voix

La résolution est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés

RESOLUTION N°6

L'Assemblée Générale de l'Association Syndicale des Propriétaires et Usagers de la Zone Industrielle de LILLE-SECLIN réunie le 28 janvier 2019 ayant à procéder à l'élection de nouveaux administrateurs pour 3 années nomme :

David BUTEZ (SCI BUTEZ)
Éric SEIGNEUR (DASSAULT)

Pour 68 310 voix

La résolution est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés



RESOLUTION N°7

L'Assemblée Générale de l'Association Syndicale des Propriétaires et Usagers de la Zone Industrielle de LILLE-SECLIN réunie le 28 janvier 2019 donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée à l'effet d'accomplir toutes formalités qu'il appartiendra.

Pour 68 310 voix

La résolution est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 19 heures 30.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par la présidente et le secrétaire de séance.

Sylvie SEZILLE de MAZANCOURT,
Présidente

Jean-Marie DUFURIER,
Secrétaire de Séance